



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2023/1021

Renouvellement du réseau d'eau potable
Interdiction temporaire de stationnement rue Benjamin Franklin et restriction temporaire de circulation carrefour des rues des Etats Généraux, des Chantiers et Benjamin Franklin

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,
- Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,
- Vu le code de la route,
- Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,
- Vu l'arrêté A2023/677 du 13 avril 2023 portant « renouvellement du réseau d'eau potable- Interdiction temporaire de stationnement rue Benjamin Franklin et restriction temporaire de circulation carrefour des rues des Etats Généraux, des Chantier et Benjamin Franklin »

Considérant la demande formulée par l'**entreprise AXEOTP-** 4, route des Champs Fourgons 92230 Gennevilliers, en vue d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Considérant qu'il convient de prolonger les mesures restrictives en matière de stationnement et de circulation afin de permettre la réalisation de ces travaux.

ARRÊTE

Article 1: L'article 1 de l'arrêté A2023/677 de 13 avril 2023 est modifié comme suit :

Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit **du samedi 10 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023** :

Rue Benjamin Franklin, côté des numéros pairs à hauteur du n°21 sur une longueur de 2 places de stationnement (neutralisation de 2 places arrêt 15 min et neutralisation des places vélos)

Article 2: Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3: L'article 3 de l'arrêté A2023/677 du 13 avril est modifié comme suit :

La circulation des véhicules de toute nature s'effectuera sur chaussée rétrécie à l'aide d'un alternat manuel du samedi 10 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 8h à 17h en fonction de l'avancement des travaux.

Au carrefour des rues des Etats Généraux, rue des Chantiers et Benjamin Franklin

Article 4: L'article 4 de l'arrêté A2023/677 de 13 avril 2023 est modifié comme suit :

La circulation des véhicules de toute nature est interdite, sauf aux pompiers **du samedi 10 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 8h à 17h:**

Rue Benjamin Franklin

Toutefois, les riverains pourront emprunter la rue Benjamin Franklin à contre sens du samedi 10 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 de 8h à 17h.

- Article 5: Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux au moins 48 heures avant leur démarrage. Elle devra être conforme aux dispositions en vigueur édictées par les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière. L'entreprise sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.
- Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 7: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire divisionnaire, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2023